

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 05 mars 2024

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Absents : 2
Votants : 13

Le 05 mars 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Annie EXBRAYAT - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Marie-France RAUST - Alexis NUEL.

Date de la convocation
Le 28 février 2024

Date d'affichage
Le 07 mars 2024

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération

**Approbation
du Procès-Verbal
du 13/02/2024**

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, demande aux membres du Conseil présents, s'ils ont bien lu le Procès-Verbal de la séance du 13/02/2024 qui leur a été transmis par mail avec la convocation de ce conseil.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 13/02/2024.

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 07 mars 2024
Et publication ou notification
Du 07 mars 2024

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Séance du 05 mars 2024

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Absents : 2
Votants : 13

Date de la convocation
Le 28 février 2024

Date d'affichage
Le 07 mars 2024

Le 05 mars 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Annie EXBRAYAT - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : /

Absents : Marie-France RAUST - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'opération « **Amélioration Thermique du Bâtiment Communal accueillant l'Ecole Sainte Thérèse** » éligible à la D.E.T.R. 2024 et au Fonds Vert.

Sur les conseils auprès des services de la DDT et afin de pouvoir bénéficier également du Fonds Vert, nous incluons dans le projet le remplacement des menuiseries et du mode de chauffage.

La délibération N°65_2023 prise lors du conseil municipal du 23 novembre 2023 concernant la demande de subvention pour la DETR 2024 sur ce projet est modifiée de la façon suivante :

Objet de la délibération

**Demande de Subventions
2024 : DETR et Fonds Vert**

Coût des travaux :

- Isolation et Plâtrerie/Peinture :	70.427,91€ H.T.
- Plomberie :	29.587,91€ H.T.
- Menuiseries :	33.839,10€ H.T.
- Electricité :	<u>4.001,00€ H.T.</u>
Total	137.855,92€ H.T.

Financement :

- D.E.T.R (40 %)	55.142,37€ H.T.
- Fonds Vert (40 %)	55.142,37€ H.T.
- Commune (20 %)	<u>27.571,18€ H.T.</u>
Total	137.855,92€ H.T.

→ Approuve cette opération « **Amélioration Thermique du Bâtiment Communal accueillant l'Ecole Sainte Thérèse** » et son plan de financement

→ Sollicite l'Etat au titre de la DETR 2024 et du Fonds Vert pour une aide la plus élevée possible.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 07 mars 2024
Et publication ou notification
Du 07 mars 2024

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Date de convocation : 28 février 2024

Séance du 05 mars 2024 à 20h30

VOTE	
Nombre de votants	12
Nombre de suffrages exprimés	12
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du 21 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de Bains ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	
COMpte FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL					
Résultats reportés					
Opérations de l'exercice	732 713,12	384 268,09	356 740,49	125 964,01	+ 510 232,10
TOTAUX	732 713,12	1 540 071,58	356 740,49	352 156,57	+ 292 542,44
Résultats de clôture		+ 807 358,46	- 4 583,92		+ 802 774,54
Restes à réaliser			145 226,54	135 610,00	- 9 616,54
RESULTATS DEFINITIFS	732 713,12	1 540 071,58	501 967,03	487 766,57	
	+ 807 358,46		- 14 200,46		+ 793 158,00

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de Bains,

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**L'Adjoint au Maire,
A. BOYER.**



**Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAINS**

Nombre de membres :

Séance du 05 mars 2024

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Absents : 2
Votants : 13

Le 05 mars 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : **Mmes - Ms** : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - Roselyne BRIVES - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Annie EXBRAYAT - Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Date de la convocation
Le 28 février 2024

Représenté : /

Date d'affichage
Le 07 mars 2024

Absents : Marie-France RAUST - Alexis NUEL.

Secrétaire de séance : Mme Sylvette JEAN.

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique présente :

Objet de la délibération

Un excédent de fonctionnement de clôture de	807 358,46 €	Un déficit de fonctionnement de clôture de	/
--	---------------------	---	---

Affectation du résultat de fonctionnement – Exercice 2023

Décide d'affecter le résultat comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Prévu au budget – C\023)		
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
• Exécution du virement à la section d'investissement Besoin d'auto-financement (Compte 1068)	14 200,46€	
SOLDE DISPONIBLE		
• Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)	400 000,00 €	
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
• Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté. (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	393 158,00 €	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07 mars 2024
Et publication ou notification Du 07 mars 2024

VOTE		
Nombre de votants	13	
Nombre de suffrages exprimés	13	
POUR	13	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Le Maire,
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,
S. JEAN.